M1 — NOTICE - DECLARATION DE CREATION D'UNE ENTREPRISE

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE : CONSTITUTION D'UNE SOCIETE ☐
ou OUVERTURE D'UN PREMIER ETABLISSEMENT ☐
(pour une société ayant son siège hors de Polynésie française)

PERSONNE MORALE

N° RCS, N° TAHITI, CODE APE, N° CPS (employeur) : **Cadre réservé aux administrations.**

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

1	**RAISON SOCIALE OU DENOMINATION, SIGLE, NOM COMMERCIAL, FORME JURIDIQUE**, doivent être indiqués tels que figurant dans les statuts. Si la société est soumise à un **statut légal particulier**, l'indiquer avec la forme juridique. **NOM COMMERCIAL :** appellation sous laquelle est exercé le commerce et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ENTREPRISE

2	**DATE DE DEBUT D'ACTIVITE : attention,** en principe cette date sert de point de départ pour la perception des impôts. **ACTIVITE LA PLUS IMPORTANTE :** Indiquez celle que vous considérez comme la plus importante. Elle déterminera votre code APE (Activité Principale Exercée) attribué par l'Institut de la Statistique de la Polynésie Française -ISPF-.
3	**ORIGINE DU FONDS :** concerne uniquement les sociétés commerciales (sociétés civiles exclues).

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ETABLISSEMENTS

4	**ENSEIGNE** : nom donné à un établissement commercial et permettant de le distinguer des autres établissements.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ASSOCIES ET PERSONNES LIEES A L'EXPLOITATION

6	**DIRIGEANT :** doit être déclarée toute personne physique ou morale assurant la direction, la gestion, le contrôle de la personne morale. Il s'agit notamment des : **Gérant :** SARL, société civile, société en nom collectif (SNC) **Directeur général, Directeur général délégué, Administrateurs, Président du CA, membre du Directoire, du Conseil de Surveillance :** société anonyme (SA) **Président, Dirigeant tel que mentionné dans les statuts :** société par action simplifiée (SAS) **Associés indéfiniment et solidairement responsables :** SCP, SNC, sociétés en commandite Le cas échéant : **Commissaires aux comptes, Personnes ayant le pouvoir d'engager à titre habituel la société** **Pour les sociétés ayant leur sièges hors de Polynésie française,** Représentant légal et Représentant désigné en Polynésie française. **QUALITE :** pour chaque personne déclarée, préciser sa qualité au sein de la société, telle que mentionnée ci-dessus.	**INDIQUER LORSQUE LA PERSONNE EST :** - **UNE PERSONNE PHYSIQUE :** les nom de naissance, nom d'usage, prénom, date de naissance, nationalité et domicile. **(Nom de naissance :** nom figurant sur les actes d'état civil et papiers d'identité (appelé aussi nom patronymique, nom de famille, nom de jeune fille pour les femmes mariées). **Nom d'usage :** c'est le nom couramment utilisé, il peut s'agir du nom de naissance, ou du nom de femme mariée.) - **UNE PERSONNE MORALE :** les raison sociale ou dénomination, n° RCS, adresse du siège, ainsi que l'identité de la personne physique qui représente la personne morale, uniquement lorsqu'un texte le prévoit (articles L 225-20 et L 225-76 du code de commerce).

DECLARATION FISCALE - (T.V.A.)

	voir annexe à la notice
8	**ADRESSE de correspondance :** indiquer les coordonnées géographique, postale, téléphonique, électronique où vous souhaitez être joint.

UNIQUEMENT A LA CREATION, les attestations d'immatriculation au R.C.S. et au Répertoire territoriale des entreprises (N° Tahiti) et d'attribution d'un code APE sont notifiées par le C.F.E.